

Chers collègues

Par cette circulaire, nous voulons vous informer de l'obligation d'entretenir correctement les batteries des scooters en stock que vous avez dans vos entrepôts ou magasins.

Ces batteries doivent être chargées à 100% au moins une fois par mois pour un fonctionnement correct dans le futur. Il est possible que si la batterie n'est pas correctement entretenue, elle ne fonctionne pas de manière optimale après la livraison et ne soit pas couverte par la garantie.

Il est important d'informer les utilisateurs finaux de cet entretien pour assurer le bon fonctionnement de votre véhicule et pour ne pas perdre la garantie.

Une fois que le scooter a été vendu, il faudra envoyer la fiche de pré- livraison du manuel du propriétaire, bien remplie au service après-vente (service@silence.eco) avec le Battery Monitor.

En essayant toujours de s'améliorer pour vous donner un service optimal, nous vous envoyons un salut cordial.

Sincèrement :



Marc Nualart